

**Direction des Jurys  
de l'enseignement secondaire**  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

[enseignement.be/jurys](https://enseignement.be/jurys)  
[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

# Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## Consignes d'examens

Cycle	2022-2023/2
Titre	Arts Plastiques
Matières	HISTOIRE DES STYLES ET ANALYSE ESTHETIQUE RHETORIQUE DE L'IMAGE DESSIN D'APRES NATURE STRUCTURATION DE L'IMAGE TYPOGRAPHIE INFOGRAPHIE TECHNIQUE D'EXPRESSION

## I. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée **Arts plastiques**

Liste des matières (grille-horaire) :

#### **Formation générale orientée**

Mathématique

Connaissances de gestion

#### **Formation technique de base**

Histoire de l'art – Analyse esthétique

Rhétorique de l'image

Dessin d'après nature

Structuration de l'image

#### **Formation technique de qualification professionnelle**

Typographie

Infographie

Technique d'expression

### ●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>

Numéro du programme : **218/2009/248B**

Lien : <https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/218-2009-248B.pdf>

Nom du programme : **ARTS PLASTIQUES**

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

### ●●● Titre visé, type d'enseignement

Titre : Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire du technique de qualification (CESS TQ) ;

---

<sup>1</sup> Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## II. Organisation de(s) l'examen(s) de

### ●●● Modalités de passation

Type d'examen : Epreuves intégrées pratiques et présentation orale

### ●●● Condition(s) pour présenter l'examen oral

- Avoir participé à la réunion préparatoire pour les informations indispensables.
- Etre muni de tout le matériel nécessaire pour la réalisation pratique du thème donné.
- Etre présent tous les jours de la réalisation pratique et à la défense orale visant à argumenter les choix et options de la réalisation personnelle.

### ●●● Condition(s) pour présenter l'épreuve pratique en cas d'épreuve théorique préalable pour les cours de l'option

### ●●● Matériel

Matériel requis : Tout le matériel de dessin, crayons, marqueurs, latte, cutter, papier suivant dimensions indiquées en rapport avec le thème, papiers couleurs, colle, papier collant, ordinateur portable muni des logiciels graphiques Indesign, Illustrator et Photoshop.

Matériel autorisé : smartphone

Matériel refusé : tout montage ou mise en page déjà réalisé en extérieur

**Attention :** il est nécessaire de faire la différence entre le matériel requis et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen.

### ●●● Consignes d'examen(s)

1- Une rencontre préalable est organisée avec les candidats. Y seront donnés : le thème ainsi que les consignes précises pour la réalisation pratique en 'atelier' +/- 4 jours. Les candidats y recevront une réponse aux questions relatives au thème et aux consignes.

2- Etre présent tous les jours définis pour la réalisation pratique avec le matériel nécessaire.

## III. Annexes

### ●●● Exemple d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.